



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS

Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 23 novembre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

1^{er} et 11 novembre 2021

25 décembre 2021

1^{er} janvier 2022

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Les vacances de Noël du samedi 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Breuillet

Les terrains de la plaine des sports seront fermés le samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021.

Le bureau du Comité Directeur autorise et donne dérogation provisoire jusqu'au 31 mars 2022, au club de St Germain les Arpajon AS d'utiliser le terrain synthétique du Stade Gaston CORNU.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-les-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu le samedi 4 décembre 2021

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022_inclus.

COUPES

U14 Cadrage avant seizième de finale se jouera le 27 novembre 2021

U16 Cadrage avant seizième de finale se jouera le 28 novembre 2021

Vétérans Cadrage avant seizième de finale se jouera le 28 novembre 2021

+45 ans Cadrage avant huitième de finale se jouera le 28 novembre 2021

Exempts Challenge + 45 ans : Longjumeau FC, Ris Orangis US et St Michel FC 91

CALENDRIERS

Compte tenu de l'avancée des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 11 octobre 2021.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15 F A 8

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U15 F évoluant en poule C auront lieu à 15 h 30.
Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

MNVDB

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/A auront lieu au stade du Mesnil Forget 1 à Nozay (terrain en herbe).

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu au stade du Moulin 1 à Nozay (terrain synthétique).

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 20 NOVEMBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U15 F A 8 * Poule A

Palaiseau US 1 / Pays Limours ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Ulis CO 1 / Etampes FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

U15 F A 8 * Poule B

Morangis Chilly FC 1 / Longjumeau FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



Grigny US 1 / VYC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

U15 F A 8 * Poule C

Grigny US 2 / Evry FC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

Match n° 24074533 du 20 novembre 2021

Evry FC 1 / Grigny US 1 * U15F à 8 * Poule C

Demande d'Evry FC d'inversion de match via Footclubs.
Accord de Grigny US.
Demande traitée par le Secrétariat.
Amende à Evry FC pour demande tardive.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 14 NOVEMBRE 2021

District

Brunoy FC 2 / Juvisy Académie 1

FMI débloquée tardivement, le 17 novembre 2021 à 21 h 36.
Amende pour transmission tardive à Brunoy FC.

Trois Vallées FC 1 / Massy 91 FC 2

FMI débloquée tardivement, le 20 novembre 2021 à 22 h 30.
Amende pour transmission tardive à Trois Vallées.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 7 NOVEMBRE 2021

D3/A

Boussy-Quincy FC 1 / VYC 3

Reprise du dossier.
FMI débloquée tardivement, le 21 novembre 2021 à 13 h 49.
Amende pour transmission tardive à Boussy-Quincy FC.

TI 72 h du 21 novembre à jouer le 19 décembre 2021

Itteville-Ballancourt 2 / Wissous FC 2 * D5/B



Match remis du 12 décembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Breuillet FC 1 / Longjumeau FC 1 * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Brétigny FC 2 / Dourdan Sports 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon ES 2 / VYC 2 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23553374 du 7 novembre 2021

Morangis Chilly FC 3 / Boussy-Quincy FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat : 1-2.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 9 novembre et 16 novembre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Morangis Chilly FC 3 (-1 point, 0 but), Boussy-Quincy FC 1 (3 points, 2 buts)

Amende réglementaire à Morangis Chilly FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Morangis Chilly FC 3 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 23751442 du 28 novembre 2021

Lissois FC 1 / Morsang sur Orge FC 1 * D2/A

Courriel de Lissois FC, nous informant du changement d'horaire.

Le match aura lieu à 14 h.

Accord de la Commission.

2^{ème} et dernier rappel

Sans demande via Footclubs, la Commission ne traitera plus ces courriels de changement d'horaire, car il faut l'accord des clubs adverses.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 21 NOVEMBRE 2021

D1

Montgeron ES 5 / Saint Chéron ES 5

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.



La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 30 novembre 2021.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 13 NOVEMBRE 2021

D4/C

Jeunesse Etampoise 1 / Port. Ris Orangis 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Montgeron ES 2 / Longjumeau FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Montgeron ES pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 20 NOVEMBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1

Palaiseau US 2 / Linas Monthléry ESA 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D2/A

Ris Orangis US 2 / Vigneux CO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Soisy sur Seine AS 1 / Massy 91 FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D2/B

Juvisy Académie 1 / Longjumeau FC 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

D3/A

Mennecy CS 2 / MNVDB-Villejsut 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

D3/B

Lissois-Vert 1 / Fleury 91 FC 3

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Paray FC 1 / Boussy-Quincy FC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.

D3/C

Milly Gatinais FC 1 / Grigny US 2

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

D4/A

Athis-Mons USO 1 / Pays Limours ENT 2

Lecture du rapport du club recevant.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Tremplin Foot 2 / Trois Vallées-Ollainville 1

Lecture du rapport du club recevant.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/B

Grigny US 3 / Paray FC 2

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.

D4/C

Epinais sur Orge SC 2 / Révélation FA 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

Port. Ris Orangis 1 / Gif Sfoc 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Paray FC 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demands de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Verrières le Buisson 1 / Mennecy CS 2 * D3/A

Linas Montlhéry ESA 3 / Grigny US 3 * D4/B

Accord de la Commission.

Match n° 23532900 du 20 novembre 2021

Ris Orangis US 2 / Vigneux CO 1 * D2/A

Demande de Ris Orangis US de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Vigneux CO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Ris Orangis US pour demande tardive.

Match n° 23534878 du 20 novembre 2021

Orsay Bures FC 1 / Plessis Pâté ES 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Plessis Pâté.

Amende réglementaire à Plessis Pâté.

Frais d'arbitrage à la charge de Plessis Pâté (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23535009 du 20 novembre 2021

Paray FC 1 / Boussy-Quincy FC 1 * D3/B

Demande de Paray FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Accord de Boussy-Quincy FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Paray FC pour demande tardive.

Match n° 23533536 du 20 novembre 2021

Morangis Chilly FC 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D4/C

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Jeunesse Etampoise.



Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise.

Match n° 23534984 remis au 27 novembre 2021

St Germain les Arpajon 1 / SGSSP 1 * D3/B

Courriel de St Germain les Arpajon et demande de changement d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

Match n° 23532904 du 4 décembre 2021

Bondoufle AMC 1 / Villabé ETS 1 * D2/A

Demande de Bondoufle de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus de Villabé ETS.

La Commission maintient la rencontre au 4 décembre 2021 à 15 h 30.

Match n° 23535015 du 4 décembre 2021

St Germain les Arpajon 1 / Gif Sfoc 1 * D3/B

Arrêté Municipal de la Mairie de St-Germain-lès-Arpajon, nous informant de la fermeture du stade Cornu.

La Commission reporte la rencontre au 8 janvier 2022.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 7 NOVEMBRE 2021

D4/B

Montgeron ES 2 / Palaiseau-Villebon 4

Reprise du dossier

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Montgeron pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Amende à Montgeron pour feuille de match incomplète.

FMI NON PARVENUES DU 21 NOVEMBRE 2021

D1

Viry Chatillon ES 2 / Mennecy CS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2/A

Etampes FC 2 / Epinay sur Orge SC 1

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Arpajonnais RC 2 / Morangis Chilly FC 2

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 23562271 du 21 novembre 2021

Etampes FC 2 / Epinay sur Orge SC 1 * D2/A

Demande d'Etampes FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord d'Epinay sur Orge SC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 23562275 du 21 novembre 2021

Verrières le Buisson 1 / Breuillet FC 1 * D2/A

Demande de Verrières le Buisson de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Breuillet FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Verrières le Buisson pour demande tardive.

Match n° 2355868 du 21 novembre 2021

Juvisy Académie 2 / Draveil FC 2 * D4/C

Courriel de Juvisy Académie en date du 18 novembre 2021, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Juvisy Académie.

Match n° 23562189 du 5 décembre 2021

Mennecy CS 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1

Demande de Mennecy CS de changement de date via Footclubs.

Refus de Morangis Chilly FC.

La Commission reporte la rencontre au 9 janvier 2022.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon ES 2 / Grigny US 1 * D1

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 21 NOVEMBRE 2021

D4/A

Viry Chatillon ES 11 / Ollainville AS 12

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 30 novembre 2021.

TI 72 h du 21 novembre à jouer à une date ultérieure

Wissous FC 12 / Port. Ulis 11 * D2/B

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 7 NOVEMBRE 2021

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / Saint Chéron ES 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Boussy-Quincy FC pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 21 NOVEMBRE 2021

Poule C

St Michel FC 91 9 / Etampes FC 8

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 21 novembre à jouer le 19 décembre 2021

Itteville AS 8 / VYC 8 * Poule D

+55 ANS

Feuille de match parvenue du 24 octobre 2021 incomplète

Milly Gatinais FC 10 / Igny AFC 10



Feuilles de match non parvenues du 7 novembre 2021 – 2^{ème} et dernier rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie recto **et verso** au club recevant pour sa réunion 30 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Etampes FC 10 / VYC 10 * Poule A

Villabé ETS 10 / Sud Essonne 10 * Poule A

Angervilliers AS 10 / Epinay sur Orge SC 10 * Poule B